

Chalon sur Saône, le 27 juin 2022

Objet : dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le dossier d'inscription de votre enfant.

Ce dossier devra nous être rapporté, dûment rempli :

Lundi 4 juillet 2022 de 7h30 à 19h
Mardi 5 juillet 2022 de 7h30 à 18h

accompagné des pièces suivantes :

- ✓ copie recto-verso de la carte d'identité de l'élève
- ✓ copie du livret de famille – **pages concernant les parents et les membres de la fratrie (y compris l'enfant concerné)**
- ✓ copie du jugement de divorce confiant la garde des enfants (le cas échéant)
- ✓ copie de la notification d'attribution de bourse (le cas échéant)

L'ELEVE NE SERA INSCRIT DANS L'ETABLISSEMENT QUE DANS LA MESURE OÙ LE DOSSIER SERA COMPLET.

L'inscription physique sur place est obligatoire.

Le jour de la rentrée, un carnet de correspondance sera remis à chaque élève, dans lequel vous trouverez tous les renseignements relatifs au contrat de vie scolaire du lycée.

Les dates de rentrée seront à consulter sur le site du lycée ultérieurement.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Valérie SERVISSOLLE
Proviseure





23 Place du Collège
71100 CHALON-SUR-SAONE
☎ 03.85.42.47.20

PHOTO
A
COLLER

1^{ère} Pro
Métiers de l'Accueil

FICHE D'INSCRIPTION

NOM de l'élève : **Sexe :**

Prénoms : (tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil)

Date de naissance : **Lieu de naissance – Département :**

- **Commune :**

Nationalité :

Portable élève : **Adresse électronique élève :**

* **REGIME SOUHAITE :** DP au repas DP forfait 4 jours DP forfait 5 jours
 interne externe

* **BOURSIER :** Oui Non

ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Lycée : **Classe :**

Ville : **Département :**

* Elève bénéficiant d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) : Oui Non

INSCRIPTION A LA RENTREE 2022-2023

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Langues Vivantes

LV A Obligatoire : Anglais

* LV B au choix

- { Allemand
 Espagnol

* Cocher la case correspondante

REPRESENTANT LEGAL 1**à contacter en priorité** Père Mère autre (précisez)

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Commune

 domicile : travail : portable :

Adresse électronique :

Profession : occupe un emploi chômage
 retraité sans professionAcceptez-vous de recevoir des SMS Oui NonAutorisez-vous la communication de votre adresse et adresse électronique aux associations de parents d'élèves :
 Oui NonADRESSE de l'ELEVE (si différente de celles des représentants légaux) :

Code Postal : Commune

REPRESENTANT LEGAL 2 Père Mère autre (précisez)

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Commune

 domicile : travail : portable :

Adresse électronique :

Profession : occupe un emploi chômage
 retraité sans professionAcceptez-vous de recevoir des SMS Oui NonAutorisez-vous la communication de votre adresse et adresse électronique aux associations de parents d'élèves :
 Oui Non**AUTRE PERSONNE A PREVENIR**

NOM : PRENOM :

Lien de parenté :

 domicile : portable :

J'ai connaissance que les renseignements fournis seront communiqués dans les bases officielles de gestion académique.

Date et signature de l'élève,

Date et signature des parents ou du responsable légal,



FICHE INTENDANCE 2022 2023

ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Classe (prévue à la rentrée 2022) : _____

Général

Professionnel (Pro et CAP)

Technologique (STMG)

Etablissement scolaire en 2021/2022 : _____ Classe _____

Déjà boursier en 2021/2022 : OUI NON

Première demande pour 2022/2023 : OUI NON
(attention aux délais)

RESPONSABLE LEGAL 1	Le conjoint, le concubin (vivant au domicile)
NOM et Prénom : _____	NOM et Prénom : _____
Adresse : _____ _____	N° portable : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ _____	MAIL (obligatoire) : _____ @ _____
N° fixe : _____ N° portable : _____	
MAIL (obligatoire) : _____ @ _____	

L'AUTRE PARENT de l'enfant (RESPONSABLE LÉGAL 2) si divorcé(e) ou séparé(e)

NOM et Prénom : _____	N° portable et/ou fixe : _____
Mail (obligatoire) : _____	@ _____

JOINDRE ICI L'IBAN/RIB du Responsable Légal

Permet uniquement de rembourser un trop payé,
les frais de stage ou les bourses

L'IBAN joint doit être au nom du demandeur de la bourse **si** l'élève est boursier

→ TSVP

REGIME CHOISI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(Voir la fiche d'information ci jointe que vous conserverez)

- ☒ **AU REPAS** (seuls les repas consommés sont payés)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 44.00 € (par chèque, encaissé au 09/09/22, **OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 4 JOURS** (lundi-mardi-jeudi-vendredi midis)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22, **OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 5 JOURS** (tous les midis)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22, **OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **INTERNE FORFAIT « INTERNAT MATHIAS OU GAUTHEY »** (toute la semaine)
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 180.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22, **OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **EXTERNE** (ne mangera jamais au restaurant scolaire) aucun règlement à effectuer

Il sera possible d'ajuster le régime choisi en début d'année scolaire (15 premiers jours de la rentrée), en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

IMPORTANT : Si l'élève ne fréquente pas très régulièrement la cantine scolaire, il est Conseillé de choisir le paiement « au repas »

IMPORTANT : JE VÉRIFIE QUE MON DOSSIER EST COMPLET

- ☒ J'ai coché un régime dans la liste ci-dessus (*attention si rien n'est coché l'élève sera considéré externe à la rentrée et ne pourra accéder au restaurant scolaire*)
- ☒ J'ai joint le règlement correspondant au régime choisi par :
 - ☒ chèque
 - ☒ espèces
- ☒ J'ai joint mon Relevé d'Identité Bancaire (IBAN) **(OBLIGATOIRE)**
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières

ATTENTION : Pour les élèves internes, la chambre ne sera définitivement réservée qu'après **accord** de la vie scolaire, **versement** de l'acompte demandé, et **PAS DE RETARD de paiement**

A

Le/2022

SIGNATURE du Responsable Légal :



Année Scolaire 2022/2023

23, place du Collège
71100 Chalon sur Saône
☎ 03 85 42 47 20
E-mail : 0711729u@ac-dijon.fr
Site Internet : <https://lyc-egauthey-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr>

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT D'APRES LE REGLEMENT RÉGIONAL EN VIGUEUR AU 01/09/2022

1- QUELS SONT LES DIFFERENTS RÉGIMES POSSIBLES ?

1-1 Pour les élèves ayant besoin d'un accès au restaurant scolaire le midi uniquement, Le lycée met à votre disposition 3 formules d'accès au self :

- **Au repas** : seuls les repas réellement consommés sont payés.
A PRIVILÉGIÉ si l'élève ne fréquente pas TRES régulièrement le self.
- **Demi pensionnaire au forfait 4 jours** : obligatoirement lundi mardi jeudi vendredi – midis : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
- **Demi pensionnaire au forfait 5 jours** : à midi tous les jours du lundi au vendredi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)

1-2 Pour les élèves ayant besoin d'un hébergement complet à la semaine :

- **Interne « internat Sportif-Gauthey »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
L'élève prend tous ses repas au restaurant scolaire du lycée Gauthey
Situation géographique : 2 avenue Léon Blum (10mn à pied)
- **Interne « internat Mathias »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
🍽 L'élève prend son déjeuner au restaurant scolaire du lycée Gauthey mais son petit déjeuner et son dîner au restaurant scolaire du lycée Mathias
Situation géographique : 3 place Mathias (5 mn à pied)

L'inscription est ANNUELLE et il n'est possible de changer de régime QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS, en particulier dans les 15 jours suivant la semaine de la rentrée, en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

Chaque élève fréquentant le restaurant scolaire possède déjà OU se verra remettre (gratuitement si nouvel arrivant au lycée) une carte d'accès valable pour toute sa scolarité.

En cas de perte le rachat d'une nouvelle carte est possible (3.50 € en 2022)

2- LES TARIFS

Tous les tarifs sont fixés annuellement (année civile) par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

A titre d'information ils sont pour l'année 2022 de :

- Elève AU REPAS : 4.40 € le repas
- Élève DP FORFAIT 4 JOURS : 498.00 € (179.83€ + 131.42€ + 186.75€)
- Élève DP FORFAIT 5 JOURS : 588.25 € (211.25€ + 156.00€ + 217.75€)
- Élève INTERNE « internat Mathias » et « sportif-Gauthey » (623.28€ + 460.27€ + 642.45€)

3 - LES MODALITÉS DE PAIEMENT

3-1 Pour les élèves AU REPAS

Le compte sera obligatoirement approvisionné AU PREALABLE pour permettre le passage. AUCUN passage en négatif ne sera autorisé. L'approvisionnement des repas peut se faire :

- par chèque bancaire à l'ordre du Lycée Gauthey
- en espèces à l'intendance
- en ligne via le site Internet du lycée ou l'application « my turboself »

Il est également possible d'alimenter son compte avec sa bourse, pour cela l'élève doit se présenter à l'intendance.

3-2 Pour les élèves au forfait

La répartition des périodes de facturation est la suivante :

- 1^{ère} période : septembre -> décembre
- 2^{ème} période : janvier -> avril (jusqu'au dernier jour avant les vacances d'avril)
- 3^{ème} période : avril (au retour des vacances d'avril) -> juillet

Chaque début de période, une facture appelée aussi « avis aux famille » est envoyée aux familles par courrier ou mail. Le montant indiqué tient compte du montant des bourses et primes auxquelles a droit l'élève, ainsi que des remises d'ordre connues au moment de l'édition.

Les familles doivent régler à réception de l'avis correspondant :

- par chèque bancaire à l'ordre du lycée Gauthey
- en espèces
- en ligne via le site Internet du lycée OU l'application « my turboself »
- par virement bancaire TRESOR PUBLIC FR76 1007 1710 0000 0010 0191 515 BIC TRPUFRP1

Il est possible de bénéficier d'un échancier annuel ou périodique sur demande écrite auprès du service intendance. Dans ce cas les modalités de paiement seront fixées dès le début d'année et les factures ne seront envoyées qu'à titre d'information.

4- LES REMISES D'ORDRE

Une remise d'ordre est une déduction du montant des frais de restauration et/ou d'hébergement qui peut être accordée à un élève momentanément absent ou quittant définitivement l'établissement.

- Les forfaits internats ou demi-pension sont dus en intégralité et ce quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. Le forfait étant annuel, le départ anticipé (sauf démission) ne donnera lieu à aucune réduction, de même pour l'arrêt anticipé des cours pour cause d'examen.
- En cas d'absence pour maladie, d'au moins 7 jours calendaires, une remise d'ordre pourra être faite, mais UNIQUEMENT, suite à transmission du certificat médical correspondant, au service intendance.
- Les périodes de stage donnent lieu à une réduction, à la seule condition que l'élève ne soit ni présent au restaurant scolaire, ni à l'internat pendant toute la durée du stage.
- Les voyages et sortie scolaires pourront également donner lieu à une réduction.



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire : LYCEE EMILAND GAUTHEY

Classe :

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

**Photo
à
agrafer**

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages « Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- Votre enfant porte-t-il des lunettes? Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus? Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier? Oui Non

Si OUI, lequel? :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier? Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)? Oui Non
- Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI? Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

Si il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement LYCEE EMILAND GAUTHEY - CHALON sur SAÔNE

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).

La loi n°202-303 du 4 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient (ou de son représentant légal). La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant, qui le suivra durant tout son cursus scolaire est soumis à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer ce document qui sera communiqué au médecin référent de l'établissement scolaire actuellement fréquenté afin qu'il puisse demander la transmission du dossier.

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....responsable légal(e) de

nom - prénom de l'élève :

né(e) le :/...../.....à (lieu de naissance).....

autorise le médecin scolaire du lycée Emiland Gauthey à demander le dossier médical scolaire à son confrère du (ou des) établissement(s) fréquenté(s) précédemment.

**A REMPLIR
UNIQUEMENT
POUR LES
NOUVEAUX
ELEVES**

Fait àle

Signature du responsable légal

Etablissement où est inscrit l'élève : Lycée Emiland Gauthey Service médical – Dr CADIOT 23 place du collège 71100 Chalon-Sur-Saône classe :	Etablissement fréquenté par l'élève en 2021-2022 : Nom : Code postal : Commune :
	En 2020-2021 : Nom : Code postal : Commune :

Nom et ville de l'école maternelle (grande section) :

Nom et ville de l'école primaire (C.P) :

PARTIE RESERVEE A LA SANTE SCOLAIRE

Date de la demande : Date de la réponse :

En retour : - dossier complet – dossier incomplet – dossier non retrouvé – élève non inscrit (e)★

- autres raisons de non envoi :

★ barrer les mentions inutiles

FA - MDL - EG : 2022 - 2023

Fiche d'Adhésion - Maison Des Lycéens - Emiland Gauthey

La **MDL (Maison Des Lycéens) Emiland Gauthey** est une association de loi 1901, qui fonctionne avec un **BDL (Bureau Des Lycéens)** composée d'un.e Président.e, d'un.e Trésorier.e, d'un.e Secrétaire chacun avec un.e VICE. Sans oublier un.e chef.fe des projets, et un.e chargé.e de digitalisation - communication et design qui peuvent comporter des VICES.

Des représentant.e.s sont également élu.e.s.

L'implication au sein de l'association est libre et volontaire !

Elle a son propre budget, avec la participation des **adhérent.e.s** avec un **chèque de 6 € (six euros)** pour la **communauté** et de ses **actions** (**vente de gourmandises, crêpes ; sortie laser-game, cinéma, bowling, musée, match ; animations de jeux de sociétés, danse, musique, décors ; concours de pull de Noël [etc ...]**).

Les **adhérent.e.s** bénéficient d'offres, d'avantages et l'accès à la **Maison Des Lycéens (FOYER)**, et autres [etc ...] grâce à leur **carte adhérent.e**.

Une **AG - MDL - EG (Assemblée Générale de la Maison Des Lycéens d'Emiland Gauthey)** à lieu aux cours des sept premières semaines à partir de la rentrée scolaire, qui élit un **BDL** pour l'année scolaire.

INFORMATION

Une carte d'adhérent.e vous sera remise suite à votre inscription.

❖ Merci de remplir les champs suivants et de glisser la fiche d'inscription avec le paiement.



Fiche d'inscription à la MDL Emiland Gauthey

Nom * : Prénom * :

Classe * : Interne * : OUI | NON

E - mail * :@.....

* = Champs obligatoire

Merci de ton adhésion, pense à ramener cette Fiche d'Adhésion ainsi que le **chèque de 6 €** à l'ordre de la **MDL EMILAND GAUTHEY**, avec le **dossier d'inscription** scolaire ou en **vie scolaire**.

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur ou du tuteur/tutrice :



E-MAIL : emilandgauthey.dijon@federation-mdl.fr

E-MAIL : bureau.mdl.emilandgauthey@gmail.com

SITE INTERNET : emilandgautheydijon.wixsite.com/monsie

TELEPHONE : 07 65 24 55 72

INSTAGRAM : [emilandgauthey_md1_cv1_](https://www.instagram.com/emilandgauthey_md1_cv1_)



❖ Merci de remplir les champs suivants et de glisser la fiche d'inscription avec le paiement.

✂

Pour cette année scolaire vous aimeriez :

Un club ? oui | non. Si oui, quel club ? (ex : chant, musique, dessin, autres [etc ...]) :

Des sorties ? oui | non. Si oui, quelle sortie ? (ex : laser - game, sortie extérieur, musée, autres [etc ...]) :

Autres ? oui | non. Si oui, quoi ? (ex : débat, ventes, autres [etc ...]) :



INFORMATIONS TRANSPORT

Réseau ZOOM GRAND CHALON

Formulaire obligatoire à remplir en ligne sur www.buszoom.com avant le 1^{er} août 2022.
Voir flyer.

Réseau régional

Inscription obligatoire sur www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport avant le 15 juillet 2022.